Le CNL réforme son aide aux bibliothèques | Livres Hebdo





Par Véronique Heurtematte, le 05.02.2019 à 23h00 (mis à jour le 06.02.2019 à 11h44)

POLITIQUE DU LIVRE

Le CNL réforme son aide aux bibliothèques



BIBLIOTHÈQUE DU QUARTIER DES FEMMES DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY MEROGIS. - PHOTO ADMINISTRATION PÉNITIENTIAIRE

Les aides du Centre national du livre sont recentrées sur les projets à destination des publics empêchés.

L'aide attribuée par le <u>Centre national du livre</u> (CNL) aux bibliothèques, appelée auparavant "subvention pour la diffusion du livre en bibliothèque" se transforme pour devenir une "subvention au développement de la lecture".

Elle est désormais réservée aux projets à destination des publics empêchés, personnes en situation de handicap, hospitalisées, détenues en prison ou en perte d'autonomie. Cette nouvelle orientation restreint le champ des attributions, qui concernait aussi jusqu'à présent les initiatives en faveur des usagers des plus petites communes, ainsi que ceux éloignés géographiquement, culturellement ou socialement du livre et de la lecture. "Ce nouveau dispositif s'inscrit en cohérence avec le plan bibliothèque ouvrir plus, ouvrir mieux du ministère de la Culture", défend Vincent Monadé, président du CNL.

L'aide s'adresse aux bibliothèques de lecture publique ainsi qu'aux associations qui ont pour principale mission de favoriser l'accès au livre et à la lecture pour les publics empêchés. Elle s'applique aux acquisitions de documents, aux actions de médiation et de valorisation des collections, à l'achat d'outils d'aide à la lecture, ainsi qu'aux coûts de formation des personnels de bibliothèque des établissements pénitentiaires ou hospitaliers.

La subvention peut couvrir de 30 à 70 % du coût d'un projet, et elle est limitée à 50000 euros. Le montant minimal de l'aide est, quant à lui, fixé à 500 euros. Tous les projets dont le coût global est supérieur à 2000 euros devront comporter une volet acquisition de documents et un volet valorisation des collections.

400 000 euros pour 2019

L'enveloppe consacrée à l'aide aux bibliothèques est fixée à 400000 euros pour 2019, soit une baisse importante par rapport aux années précédentes. En 2017, l'aide aux bibliothèques du CNL s'élevait à 603 906 euros et avait concerné 163 projets. "Cette baisse est temporaire, affirme le président du Centre national du livre. On a gardé l'enveloppe attribuée aux publics empêchés. Mais c'est une étape dans un dispositif complet sur lequel nous sommes en train de travailler et qui sera présenté au ministère de la Culture à la fin de 2019."

1 sur 2 07/02/2019 à 09:18

Le projet auquel travail le CNL prévoit en particulier la création de bibliothèques dans les centres de loisirs et la formation des animateurs à la médiation autour du livre et de la lecture.

Le dépôt des demandes d'aides se fait désormais exclusivement en ligne.

2 sur 2 07/02/2019 à 09:18